

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

**Membres absents** : M. REBSAMEN - M. BOURGUIGNAT

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Fort de la Motte Giron - Rénovation - Convention à conclure entre la Ville et la fédération Smbs Rempart Bourgogne - Demande de permis de construire**

Monsieur Julien, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations successives, le Conseil Municipal a décidé de confier à de jeunes volontaires la réalisation de travaux de restauration du fort de la Motte Giron, durant les saisons estivales 2006 à 2011 et a approuvé les projets de conventions à passer, à cet effet, entre la Ville et la fédération Smbs Rempart Bourgogne.

Les chantiers réalisés de 2006 à 2011, en relation avec la Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Ateliers de la Ville, ont donné entière satisfaction.

C'est pourquoi, il est proposé de renouveler cette opération pour la saison estivale 2013.

Les travaux, répartis en une session, porteront sur la restitution des pilastres de la salle d'artillerie avec soubassements de la salle se trouvant à proximité.

L'organisation, la direction des travaux et l'encadrement des jeunes seront confiés à la fédération Smbs Rempart, les travaux étant réalisés en liaison avec la Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Ateliers de la Ville.

La fédération Smbs Rempart s'engage à trouver les financements auprès de l'Etat, des collectivités, ainsi que de tout autre partenaire, dans le cadre des chantiers de bénévoles.

La Ville, en ce qui la concerne, fournira une partie du matériel nécessaire à la bonne réalisation des travaux, le reste étant fourni par le restaurateur.

Pour définir les modalités d'intervention, la signature d'une convention entre la Ville et la fédération Smbs Rempart est proposée.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider de confier à de jeunes volontaires la réalisation de travaux de restauration du fort de la Motte Giron, en 2013 ;

2- approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et la fédération Smbs Rempart Bourgogne, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3- m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire pour la réalisation des travaux ;

4- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**